

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS554

présenté par

M. Fayssat, Mme Mansouri et les membres du groupe UDR

ARTICLE 9 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'augmentation de la fiscalité ne peut être la réponse aux maux de la Sécurité sociale, dans un pays où le taux de prélèvements obligatoires est déjà si élevé.

A 48 % du PIB en 2022, la France est le pays où les contribuables sont les plus prélevés de l'Union européenne.

A l'inverse d'une énième hausse des prélèvements, ici sur les sodas, il conviendrait plutôt de chercher à faire des économies.